



 **CTMNC**
MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

LIVRET D'ACCUEIL

Centre de formation



SOMMAIRE

Mot d'accueil	03
Accès au centre de formation	05
Présentation du centre de formation	06
Moyens pédagogiques	08
Accès des personnes en situation de handicap	10
Conditions particulières de vente	11
Règlement intérieur	14
Hébergement	16

Vous allez suivre une formation, ce livret d'accueil vous donnera les points essentiels suite à votre inscription.

Nous vous recommandons de prendre le temps de le lire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Mme Pauline MATHIEU, assistante formation
Mme Diane MARQUES, responsable pédagogie et formation
formation@ctmnc.fr

Nous restons à votre écoute pour toutes demandes complémentaires.

MOT D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

Depuis 1957, le CTMNC développe des formations spécifiques aux métiers de la filière de la terre cuite et de la pierre naturelle.

Au service des entreprises de la terre cuite et de la pierre naturelle, nos connaissances techniques et scientifiques nous permettent de satisfaire vos demandes dans un périmètre allant de la matière au système constructif.

Nos formations répondent à des besoins d'initiation, d'actualisation ou de perfectionnement.

Nous sommes à votre écoute et saurons vous proposer la solution la plus adaptée :

- en analysant vos besoins
- en adaptant un programme existant ou en concevant un contenu spécifique.



A PROPOS DU

CENTRE TECHNIQUES DES MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

Le CTMNC est un Centre Technique Industriel (CTI) destiné à la recherche industrielle, l'assistance technique et à la formation des fabricants de produits de Terre Cuite, Terre Crue et en Pierre Naturelle.

Le Centre a pour vocation de développer l'innovation et la qualité des matériaux de construction de demain.

Le transfert de connaissance et la formation ont toujours constitué une priorité pour le CTMNC et ses équipes.

Ce transfert de connaissance s'appuie sur les 3 axes prioritaires figurant dans le contrat d'Objectifs et de Performance 2024-2027 :

- Industrie du futur
- Economie circulaire
- Transition numérique

DEMARCHE QUALITE

Depuis juillet 2020, le CTMNC s'est investi dans une dynamique de certification qualité. Cette certification dénommée Qualiopi permet d'attester de la qualité des processus mis en oeuvre pour les actions de formation, sur la base des critères retenus dans le référentiel national qualité.

La volonté de cette démarche est de garantir à nos stagiaires notre fiabilité quant à la qualité de nos prestations de formation.

Le CTMNC est déclaré comme organisme de formation sous le n° d'activité 11750053075

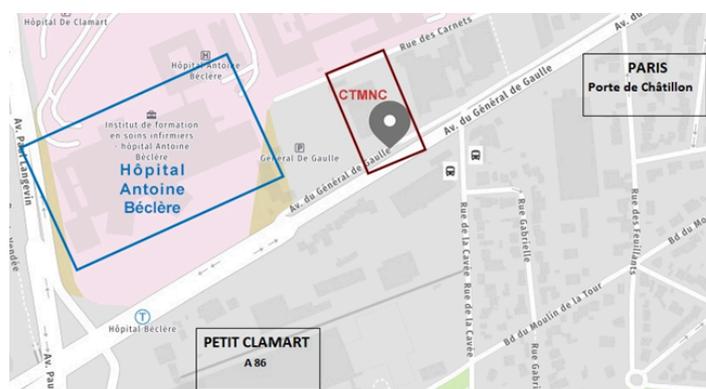


La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

ACCES AU **CENTRE** DE FORMATION

Centre de Clamart

200, avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART



Transport en commun

Tramway  arrêt : « Hôpital BECLERE »

Bus **390** arrêt "La Cavée"

Voiture

 via D906.

Stationnement gratuit disponible.

Laboratoire de R&D

11, avenue d'Ariane 87068 LIMOGES



Transport en commun

Bus **BUS 10** arrêt "ESTER Technopole"

Voiture

 via A20

PRESENTATION DU **CENTRE** DE FORMATION

HORAIRE

Le CTMNC est ouvert de 7h45 à 19h.

Vos horaires de formation sont précisés sur votre convocation.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Contactez-nous au 07.88.26.96.86

Nous viendrons vous retrouver à l'entrée et vous guiderons vers votre salle de formation dans laquelle votre formateur vous accueillera.

IDENTIFICATION DES STAGIAIRES ET ANIMATEURS

A votre arrivée, les équipes formation vous feront signer le registre d'accueil.

RESTAURATION

Pour toutes les formations se déroulant dans nos locaux de Clamart et Limoges, le CTMNC offre les repas du midi.

Lors de votre inscription, vous recevrez un mail pour nous indiquer d'éventuels régimes ou allergies alimentaires.

Les repas sont pris en commun pour créer du lien, simplifier les déplacements et limiter les pertes de temps.



PRESENTATION DU **CENTRE** DE FORMATION

SECURITE

Afin d'assurer votre sécurité et celle des autres personnes, nous vous remercions de respecter les consignes ci-dessous :

POUR VOTRE SECURITE



Accueil des personnes extérieures par l'entrée principale



Ne pas pénétrer dans une zone à accès réservé ou les bureaux sans autorisation



Eviter de manipuler le matériel sans autorisation

LES BONS REFLEXES



Eviter de circuler seul dans le bâtiment



Porter les EPI en cas d'instruction de votre formateur



Evacuer et attendre au point de rassemblement en cas d'incendie avec votre formateur

NE SONT PAS AUTORISES



Fumer ou vapoter dans l'ensemble des locaux



Prendre des photos ou des vidéos sans autorisation



Introduire de l'alcool ou des stupéfiants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

NOS FORMATIONS

Nos formations offrent l'opportunité de rencontres et d'échanges entre les professionnels des secteurs de la terre cuite et de la pierre naturelle. Animées par des formateurs experts, nos formations font l'objet d'une évaluation par les stagiaires et sont ainsi actualisées et revisitées chaque année.

LES FORMATEURS

Nos formateurs et nos intervenants choisis pour leur expertise, ont une connaissance fine du secteur et de ses enjeux.

LES MODALITES DE FORMATION

Les modules peuvent être organisés en "inter"* ou en "intra"**

*Inter : La formation est planifiée à des dates précises. Les stagiaires viennent de structures différentes ce qui favorise le partage et la diversité des expériences.

**Intra : La formation est organisée en fonction des besoins d'une entreprise, les dates sont établies en accord entre le formateur et le client. Les stagiaires appartiennent à la même entreprise ce qui permet cibler et de personnaliser le contenu de formation.

LORS D'UNE INSCRIPTION

1 La pré-inscription se fait en ligne. Attention à bien renseigner l'adresse mail de contact. En effet, celle-ci sera utilisée pour toutes correspondances.

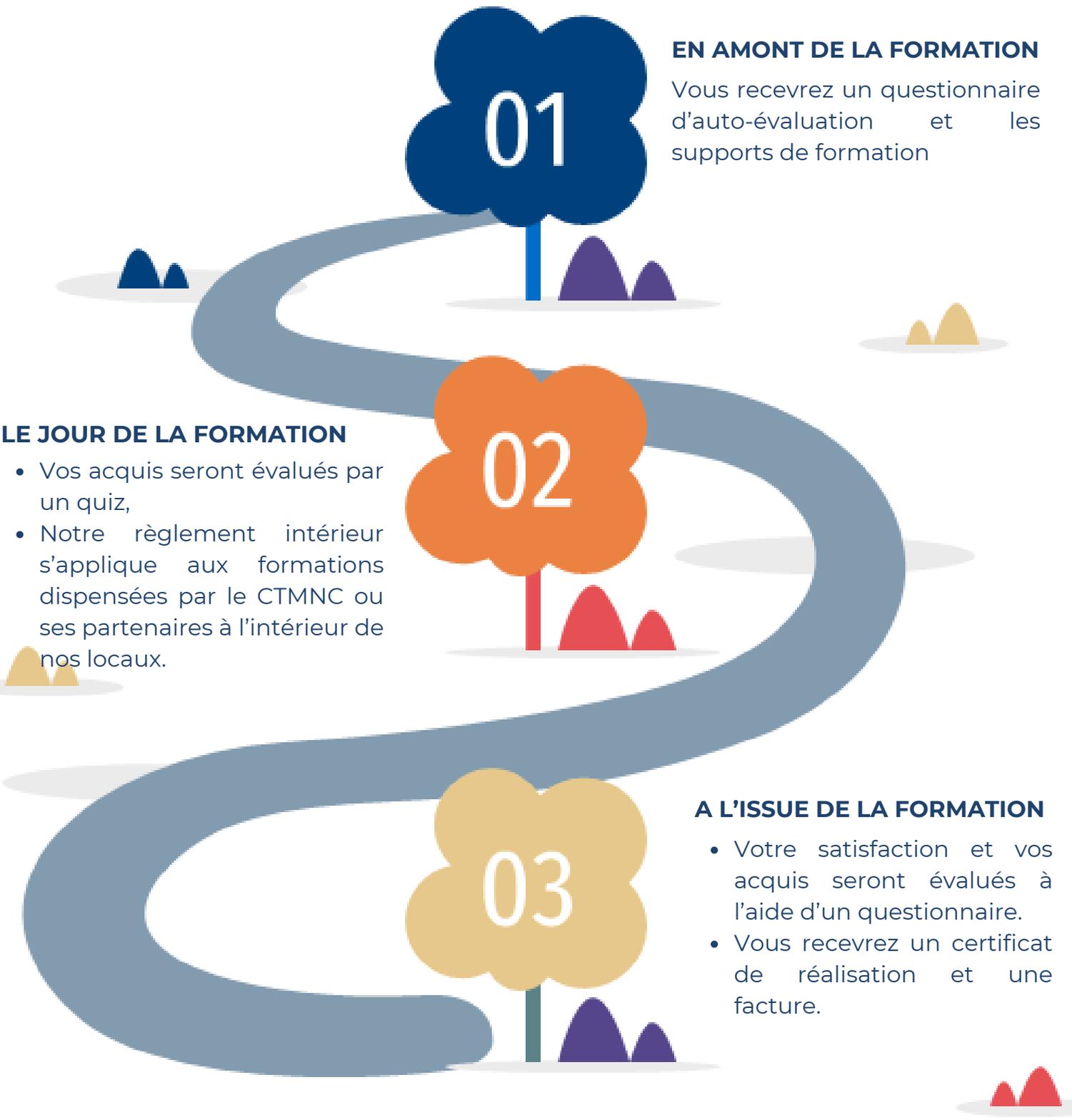
2 Le référent de la formation reviendra vers vous suite à votre pré-inscription afin de s'assurer de votre éligibilité.

3 Une fois l'inscription validée avec le référent formation, 2 semaines avant la tenue de la formation, nous vous adressons une convention de stage nominative à nous retourner, dûment complétée et signée***.

***Sans retour de la convention signée, 12 jours avant le début de la formation, nous ne pourrions retenir votre inscription.

4 Une convocation sera envoyée au stagiaire, 1 semaine avant le début de la formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES



01

EN AMONT DE LA FORMATION

Vous recevrez un questionnaire d'auto-évaluation et les supports de formation

02

LE JOUR DE LA FORMATION

- Vos acquis seront évalués par un quiz,
- Notre règlement intérieur s'applique aux formations dispensées par le CTMNC ou ses partenaires à l'intérieur de nos locaux.

03

A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Votre satisfaction et vos acquis seront évalués à l'aide d'un questionnaire.
- Vous recevrez un certificat de réalisation et une facture.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, prévoit deux principes fondamentaux concernant les personnes en situation de handicap : la non-discrimination et le droit à la compensation. Le service formation reste à l'écoute des personnes en situation de handicap. Chaque demandeur mentionnant une situation de handicap suit une prise en charge personnalisée et peut contacter directement la référente handicap :

Mme Diane MARQUES
marques.d@ctmnc.fr
Tel. 07.88.26.96.86

Une analyse des besoins d'adaptation de la formation est menée en prenant en considération les contraintes liées au handicap, et les exigences de la formation (méthodes pédagogiques et conditions de mises en œuvre).

Cette analyse sur-mesure est réalisée en concertation avec:

- Le demandeur en situation de handicap, qui connaît son parcours, vit son handicap au quotidien, et qui a pu tester ou élaborer des modes de compensation,
- Le formateur ou le responsable pédagogique, qui connaît les spécificités techniques, pédagogiques et logistiques de la formation et qui peut proposer des innovations ou des évolutions pour répondre à des besoins spécifiques,
- Le responsable des formations, qui s'assure de l'adéquation des solutions proposées, ou met en œuvre les éventuelles démarches nécessaires.

Ces solutions de compensation peuvent être des aménagements :

- Techniques (modifications d'équipements adaptés au handicap ...),
- Organisationnels (horaires adaptés ...),
- Du parcours de formation.

Si le CTMNC ne peut répondre, la référente handicap prend contact avec un spécialiste du handicap pour qu'il apporte des éléments de connaissance pointus et guide le CTMNC dans la définition des aménagements à mettre en place. En l'absence de solution, ce spécialiste réoriente le demandeur de formation en situation de handicap vers une autre formation adaptée. Agefiph, expert en accompagnement des personnes en situation de handicap:

Agefiph 24/28 Villa Baudran - 21/37 rue de Stalingrad
Immeuble Le Baudran
94110 ARCUEIL
rhf-idf@agefiph.asso.fr

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

DÉFINITIONS

ACTION DE FORMATION : se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

FORMATION INTERENTREPRISE : Formation réalisée pour le compte de plusieurs Clients dans les locaux du CTMNC ou dans des locaux mis à disposition par le CTMNC.

FORMATION INTRAENTREPRISE : Formation réalisée pour le compte d'un Client dans les locaux du CTMNC, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par le CTMNC.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente du CTMNC disponibles sur demande ainsi qu'aux présentes conditions particulières de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les inscriptions doivent être confirmées par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment complété et renvoyé par e-mail ou par courrier.

Ce bulletin est disponible sur le site: www.ctmnc.fr ou sur demande.

Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé et revêtu du cachet de votre entreprise.

En cas de bulletin incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires.

Les commandes incomplètes ne seront pas prioritaires.

À réception des inscriptions, le CTMNC transmet à l'entreprise les conventions, les convocations de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation et les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès.

Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur à sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec le CTMNC à nous retourner avant le début du stage.

Une attestation de présence est adressée au Client à l'issue du stage.

PROGRAMME DES FORMATIONS

Le CTMNC se réserve le droit de modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes ne sont fournis qu'à titre indicatif.

FORMATIONS INTERENTREPRISES & INTRAENTREPRISES

Conditions Financières

Les tarifs comprennent : les coûts pédagogiques, la documentation.

Conditions d'ouverture, d'annulation et de report d'une session

- Du fait du CTMNC

En intraentreprise : le CTMNC se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou de reporter la prestation jusqu'à 3 jours ouvrés de la date prévue de déroulement de ladite formation, et ce, sans indemnité.

NOS

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

En interentreprise : le CTMNC se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou de reporter la prestation jusqu'à 10 jours ouvrés de la date prévue de déroulement de ladite formation, et ce, sans indemnité.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le CTMNC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Dans tous les cas, la responsabilité du CTMNC sera limitée au prix payé par le Client. Ce dernier sera informé par mail.

- Du fait du Client

Pour les demandes d'annulation, formulées par écrit, le CTMNC retiendra des indemnités compensatrices selon les conditions suivantes :

- Annulation communiquée au moins 15 jours ouvrés avant la date de formation : pas d'indemnité.
- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés et au moins 48 heures avant : 50% du coût total de la formation.
- Annulation communiquée moins de 48 heures ou après le début de la formation : facturation totale.

Pour les demandes d'annulation d'un parcours de CQP, formulées par écrit, le CTMNC retiendra des indemnités compensatrices selon les conditions suivantes :

- Annulation communiquée au moins 15 jours ouvrés avant la date de début du CQP : pas d'indemnité.
- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés et au moins 48 heures avant : 50% du coût total de la formation.
- Annulation communiquée moins de 48 heures ou après le début du CQP : facturation totale.
- Tout abandon en cours de parcours CQP : facturation totale

MODALITES DE REGLEMENT

En cas de règlement effectué par un OPCO, il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCO doit nous parvenir par courrier **avant le début de la formation.**

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le solde sera facturé directement au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au CTMNC au premier jour de formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, le CTMNC se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), les frais de formation seront facturés directement au client.

En cas de règlement direct par le Client, les factures sont transmises par l'organisme de formation au Client à l'issue de chaque action de formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Le CTMNC conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu de formation ainsi que sur la documentation fournie aux stagiaires et participants. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client au CTMNC sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Les données pourront être communiquées aux partenaires contractuels du CTMNC pour les seuls besoins de la prestation. Suivant le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur à la date du 25 mai 2018 et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978,

CONDITIONS PARTICULIERES **DE VENTE**

le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Ils peuvent exercer ce droit en nous contactant :

- À l'adresse suivante : CTMNC, à l'attention du DPO - 17 rue Letellier – 75015 PARIS
- Ou par email, à l'adresse : dpo@ctmnc.fr

Le CTMNC s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.

DIFFERENDS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable entre les deux parties, le tribunal de Paris, sera seul compétent pour régler le litige.

#####

INTERIEUR

APPLICABLE AUX STAGIAIRES

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par le CTMNC, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Article 2 : Hygiène et sécurité

2.1 – La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme, notamment les consignes en cas d'incendie, doivent être strictement respectées.

2.2 – La circulation des stagiaires est restreinte. Ils ne sont pas autorisés à circuler librement dans l'enceinte du site ou du bâtiment sauf pour les trajets accueil / salles de formation ou accord préalable d'un responsable du CTMNC.

Article 3 : Discipline générale

3.1 – Les stagiaires doivent se conformer aux horaires de formation communiqués par le CTMNC. Sauf circonstances exceptionnelles les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

3.2 – Il est formellement interdit aux stagiaires d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de quitter le stage sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par leur comportement.

3.3 – Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse d'un responsable du CTMNC, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

3.4 – Les stagiaires sont tenus de signer, pour chaque demi-journée, une feuille de présence.

3.5 – La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel.

3.6 – Le CTMNC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

3.7 – Chaque stagiaire a l'obligation d'avertir un responsable du CTMNC dès qu'il a connaissance d'un incident ou d'un accident survenu dans les locaux de formation.

3.8 – Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. A la fin

INTERIEUR

APPLICABLE AUX

du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant au CTMNC, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

3.9 – Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par un responsable du CTMNC, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 4 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par le CTMNC pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Article 5 : Garanties disciplinaires (art. R6352-3 et suivants du Code du Travail)

5.1 – Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat (exemple : non-respect délibéré des consignes d'hygiène et de sécurité) aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu (article R6352-7 du Code du Travail).

5.2 – Le responsable de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant en charge les frais de formation, de la sanction prise (article R6352-8).

Article 6 : Publicité du règlement

Le présent règlement est mis à la disposition de chaque stagiaire sur simple demande.

HERBERGEMENT

POUR LES STAGIAIRES

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif.

Le CTMNC dégage toute responsabilité quant aux conditions réelles d'hébergement dans ces hôtels et aux prix appliqués.

HOTELS A PROXIMITE DU CTMNC - CLAMART

- Hôtel Ibis Clamart Paris Vélizy
350 Avenue du General de Gaulle 92140 Clamart - Tel : 01.46.30.10.84
- B&B Clepsydre
81 bis Rue Maurice Philippot, 92260 Fontenay-aux-Roses - Tel : 06.14.68.30.49
- Le Grand Hôtel du Plessis-Robinson
51 Avenue Aristide Briand, 92350 Le Plessis-Robinson - Tel : 01 41 28 16 16
- Les Hauts du Plateau
92 Rue du Plateau, 92320 Chatillon – Tel : 06 09 93 22 68
- Hôtel Ibis Budget Châtillon
111 Avenue de Verdun 92320 Châtillon - Tel : 08.92.70.12.86
- Hôtel Ibis Budget Vélizy
1 Rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay – Tel : 08.92.68.30.67

HOTELS A PROXIMITE DU CTMNC - LIMOGES

- Campanile
44, cours Gay Lussac – 87000 Limoges - Tel : 05 55 10 70 60
- Brit Hôtel
17, avenue du Général de Gaulle – 87000 Limoges - Tel : 05 55 77 67 77
- B&B Limoges Gare
24, allée de Seto – 87000 Limoges - Tel : 08 92 70 23 60
- Mercure Royal
7, boulevard Carnot – 87000 Limoges - Tel : 05 55 34 65 30
- Hôtel de la Paix
25, place Jourdan – 87000 Limoges - Tel : 05 55 42 86 25
- KYRIAD Centre Gare
22, allée de Seto – 87000 Limoges - Tel : 05 55 10 75 75